



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 193/2023
SÉANCE N° 8 DU 18 DÉCEMBRE 2023

BUDGET PRIMITIF 2024

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 12 décembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais (jusqu'à 20 h 08), Christian Lefort, Anthony Roullier, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire (jusqu'à 20 h 12), Isabelle Fougeray, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 22), Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Noémie Coquereau, Didier Pillon (jusqu'à 19 h 51), Vincent D'Agostino, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 29), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard (jusqu'à 19 h 18), Mickaël Marquet (à partir de 18 h 22), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Loïc Broussey a donné pouvoir à Camille Pétron, Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso (à partir de 20 h 12), Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Richard Damien, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Catherine Roy a donné pouvoir à Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Caroline Garnier, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Chantal Grandière a donné pouvoir à Didier Pillon, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Pierre Besançon, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Isabelle Eymon et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 20 décembre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023**BUDGET PRIMITIF 2024**

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant que pour mettre en place la fongibilité des crédits, prévue par la M57, l'exécutif doit chaque année obtenir préalablement l'autorisation de l'assemblée délibérante,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le budget primitif de l'exercice 2024 est adopté tel qu'il vous est présenté.

BUDGET PRINCIPAL :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	76 288 970,00 €	76 288 970,00 €
INVESTISSEMENT	30 766 300,00 €	30 766 300,00 €
TOTAL	107 055 270,00 €	107 055 270,00 €

BUDGET TERRAINS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 172 600,00 €	17 172 600,00 €
INVESTISSEMENT	12 803 800,00 €	13 550 000,00 €
TOTAL	29 976 400,00 €	30 722 600,00 €

BUDGET BÂTIMENTS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 038 300,00 €	2 038 300,00 €
INVESTISSEMENT	1 476 700,00 €	1 476 700,00 €
TOTAL	3 515 000,00 €	3 515 000,00 €

BUDGET TRANSPORTS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	21 224 820,00 €	21 224 820,00 €
INVESTISSEMENT	9 127 400,00 €	9 127 400,00 €
TOTAL	30 352 220,00 €	30 352 220,00 €

BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 749 130,00 €	13 749 130,00 €
INVESTISSEMENT	3 109 100,00 €	3 109 100,00 €
TOTAL	16 858 230,00 €	16 858 230,00 €

BUDGET DE LA RÉALITÉ VIRTUELLE :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	913 600,00 €	913 600,00 €
INVESTISSEMENT	476 400,00 €	476 400,00 €
TOTAL	1 390 000,00 €	1 390 000,00 €

BUDGET PDELM :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 143 000,00 €	17 143 000,00 €
INVESTISSEMENT	16 994 700,00 €	16 994 700,00 €
TOTAL	34 137 700,00 €	34 137 700,00 €

BUDGET EAU :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 763 290,00 €	12 763 290,00 €
INVESTISSEMENT	21 559 600,00 €	21 559 600,00 €
TOTAL	34 322 890,00 €	34 322 890,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 531 900,00 €	9 531 900,00 €
INVESTISSEMENT	7 381 300,00 €	7 381 300,00 €
TOTAL	16 913 200,00 €	16 913 200,00 €

BUDGET PLATEFORME ST BERTHEVIN :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	182 000,00 €	182 000,00 €
INVESTISSEMENT	282 000,00 €	282 000,00 €
TOTAL	464 000,00 €	464 000,00 €

BUDGET CONSOLIDE :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	171 007 610,00 €	171 007 610,00 €
INVESTISSEMENT	103 977 300,00 €	104 723 500,00 €
TOTAL	274 984 910,00 €	275 731 110,00 €

Article 2

Le conseil communautaire autorise le président de Laval Agglomération à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 3

Le président de Laval agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

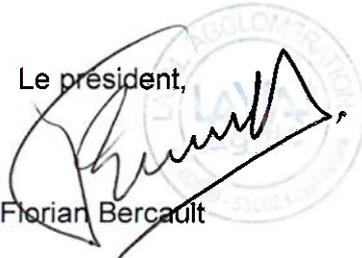
Article 4

Le président de Laval agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Vincent D'Agostino, James Charbonnier, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon et Christelle Alexandre).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,


Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231228-S8-CC-193-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Mise en ligne : 28-12-23